

Communiqué de presse

Le CCE et le CNT se prononcent sur les objectifs de développement durable de l'ONU

Le 19 février 2020, le Conseil central de l'Economie et le Conseil national du Travail ont émis un avis sur les objectifs mondiaux de développement durable (ODD ou Sustainable Development Goals en anglais – SDG) qui relèvent de leurs compétences, à savoir la lutte contre la pauvreté, l'égalité entre les sexes, l'énergie, le travail décent, la lutte contre les inégalités, la mobilité, la consommation et la production durables, le climat, ainsi qu'une croissance suffisamment soutenue, inclusive et durable.

Importance de l'Agenda 2030

Dans cet avis, qui constitue une étape intermédiaire dans leurs travaux, les Conseils soulignent l'importance des SDG et se réjouissent de l'intégration progressive du Programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 (Agenda 2030) au sein des politiques mondiales (Déclaration du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail du 21 juin 2019), des politiques européennes (Green Deal, Semestre européen et rapports pays) et nationales (Vision à long terme, Plans et Rapports fédéraux, PNR). La mise en œuvre de ce programme à travers la réalisation des ODD offre en effet la possibilité de relever les défis économiques, environnementaux et sociaux actuels et de converger vers une société prospère, inclusive et durable.

Nécessité d'un nouveau plan fédéral de développement durable

Au niveau belge, les Conseils souhaitent soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030, encore actuellement trop limitée dans les politiques belges, notamment en l'absence de Plan fédéral de développement durable depuis 2009, ainsi qu'en raison d'un processus de monitoring encore balbutiant et du manque de cibles chiffrées.

Nécessité d'implication des partenaires sociaux

Dans le but de contribuer aux futurs rapports fédéraux sur le développement durable, ainsi qu'au futur Plan fédéral de développement durable, le CCE et le CNT, revêtant ainsi un rôle de pionnier, proposent, dans cet avis, des indicateurs de suivi et définissent un niveau d'ambition pour une série d'ODD. En faisant cela, les Conseils définissent de façon précise le contenu qu'ils veulent donner aux politiques mises en œuvre en Belgique en vue de réaliser les ODD de l'ONU et fournissent une base à l'élaboration d'un nouveau Plan fédéral de développement durable. En identifiant des indicateurs supplémentaires à suivre, les Conseils définissent les problématiques qui doivent selon eux recevoir davantage d'attention de la part des différents gouvernements. Les Conseils se situent de la sorte dans la droite ligne des engagements pris au niveau international et notamment au niveau de l'OIT.

Nécessité d'un monitoring renforcé

Aux yeux des Conseils, le monitoring des politiques mises en œuvre au moyen d'un set d'indicateurs complet et de cibles concrètes et mesurables est capital en vue d'identifier les écarts entre les objectifs à réaliser et la situation à politique inchangée. L'identification des domaines dans lesquels les progrès de la Belgique ne sont pas conformes à ses engagements est nécessaire pour réajuster les politiques en cours et faire avancer la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Suite des travaux

Dans les prochains mois, les Conseils poursuivront leurs travaux à ce sujet avec un triple objectif :

- Étendre les travaux à l'ODD 4, et plus particulièrement à l'apprentissage tout au long de la vie ;
- Continuer d'affiner et de compléter le set d'indicateurs ;
- Là où c'est possible, traduire chaque sous-objectif en objectifs chiffrés.